



CAP des catégories B Du 17 septembre 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 17 septembre 2024

Ce mardi 17 septembre 2024 s'est déroulée la CAP catégorie B du MASA, regroupant les corps des SA, TFR et TSMA. A l'ordre du jour, 2 dossiers de titularisations et 5 dossiers de recours en compte-rendu d'entretiens professionnels ont été étudiés.

La délégation UNSA était représentée par Candida FERREIRA et Gwendoline PROSPER ; la séance de ce jour était présidée par Laurent BELLEGUIC (Sous-direction des carrières et rémunérations).

En ouverture de séance, l'UNSA a lu une déclaration liminaire, à laquelle l'administration a apporté quelques éléments de réponses.

Réponses de l'administration à la déclaration liminaire et aux problématiques soulevées :

Taux pro/pro : validation interministérielle pour l'ensemble des corps. C'est une volonté de la DGAFP. Tous les ministères pour tous les corps de B et C ont vu appliquer les mêmes taux. Cela a été plutôt à l'avantage des agents.

Carrière active : ce sujet a déjà été évoqué, L. Belleguic va se rapprocher du SRH afin de transmettre la question.

NBI des SA : un groupe de travail est en cours par le RAPS. Les travaux se poursuivent, on espère qu'il y aura des premiers retours d'ici la fin de l'année.

Régime indemnitaire : revalorisation des barèmes IFSE, des négociations sont encore en cours aujourd'hui. Rien n'est encore décidé, le contexte budgétaire n'est en effet pas favorable. Le MSA est encore en attente du feu vert du contrôleur budgétaire.

En ce qui concerne les concours : c'est un sujet DGER, la question sera transmise. Sur les recours CREP, une meilleure information sera faite, étape par étape, dans une annexe spécifique de la note de service.

Remarque de l'UNSA : Nous regrettons à nouveau qu'il n'y ait pas de représentant de la DGER, à cette instance, ni d'IGAPS.





Déclaration liminaire UNSA - CAP B

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre déclaration sera courte mais précise.

Dans l'actualité du moment, la publication des taux de promotion du ministère de l'agriculture pour l'année 2025, identiques à 2024, ne nous paraît pas satisfaisante au vu de l'implication des agents dans leurs missions.

En effet, une hausse de ces taux aurait permis à notre ministère de valoriser le travail de ses agents et leur engagement en leur permettant de développer sereinement une carrière.

Les agents sont régulièrement malmenés. La dernière crise agricole a laissé des stigmates en services déconcentrés qu'une prime exceptionnelle, certes bienvenue, ne peut décemment effacer.

D'autre part, pour les TSMA, une demande de carrière active pour les agents abattoir et SIVEP est portée par l'UNSA depuis plusieurs années. L'administration avait répondu que la demande avait été émise, où en est-on de ce dossier ?

L'UNSA a à nouveau interrogé le ministre Marc Fesneau sur la non prise en compte de la NBI en tant que telle et son intégration dans le régime indemnitaire RIFSEEP pour le seul corps des SA, par opposition à tous les autres corps du ministère qui l'ont conservée. Cela crée une rupture d'égalité notable préjudiciable à leur pouvoir d'achat. Sans revenir à la composition de ce corps, nous pouvons affirmer que cela concerne une majorité de femmes. En réponse à notre saisine, une mission a été lancée au RAPS, espérons que nous en ayons rapidement les conclusions.

Le secteur de l'enseignement n'est pas épargné par les réformes que la fonction publique a pu connaître, bien au contraire. Le malaise grandissant met les agents dans des situations compliquées au quotidien. Ils doivent s'adapter, ils savent s'adapter, ils le font très bien, mais dans quelles conditions ? L'usure est palpable dans les services, ils manquent de personnels, on leur impose une charge de travail de plus en plus importante, sur une multitude d'outils (RenoirRH, ChorusPro, ChorusDT, Frégata, Ogapi, Plan'Eval, mais nous ne les citerons pas tous ici, nous avons annoncé une déclaration courte) sur lesquels ils doivent être efficaces dans l'instant, sans avoir été formés.

Nous parlons ici de la filière administrative, mais qu'en est-il de la filière formations recherche ? Cette filière oubliée systématiquement à chaque réforme de régime indemnitaire (PFR, RIFSEEP), qui lui a valu un retard considérable dans les barèmes sur les autres filières, pour des missions équivalentes.

Un frémissement d'espoir sur 2024 a vu le jour pour l'ensemble des agents du MASA avec l'annonce de la revalorisation quadriennale du régime indemnitaire. Il fut de courte durée, jusqu'au dernier flash info RH concernant les versements de fin d'année : l'IFSE a totalement disparu des écrans radars. Ne nous voilons pas la face, l'air du temps va plutôt dans le sens des économies. Cela se fait encore au détriment des agents.

Il n'y a pas eu de concours de recrutement depuis bien longtemps sur le programme 143, et pour cause, cela fait 5 ans que nous attendions le groupe de travail DGER, qui pourtant devait se réunir tous les ans, sur le calcul des dotations en personnels VATLS dans les EPLEFPA. Il s'est réuni la semaine dernière, a permis de recenser les problématiques importantes à traiter, espérons qu'une suite rapide sera donnée. Devons-nous entrer dans le détail des branches d'activité professionnelles ? Des IBA qui partent dans des prés bien plus verts que les nôtres, des "Vie-scolaire" qui se retrouvent à gérer des élèves de plus en plus difficiles en prenant à cœur aussi leurs missions d'inclusion, des techniciens de laboratoire qui doivent cumuler leur travail avec des missions d'assistant de prévention, sans forcément de valorisation particulière, et des techniciens en documentation en voie d'extinction.

Dans une période où l'on parle beaucoup d'attractivité des métiers, voici un tableau qui n'est pas particulièrement séduisant quand on regarde de l'extérieur et que l'on prend un peu de recul.

Que dire de l'opportunité d'un déroulement de carrière cohérent des TFR vers la catégorie A ? Il n'y en a pas... Ouvrons ici une parenthèse non négligeable, le MESR qui avait les mêmes questionnements que le MASA quant à l'avenir du corps des assistants ingénieurs, a pris la décision capitale cette année d'ouvrir un concours permettant un recrutement massif : 421 postes, dont 211 en externe et 210 en interne.

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049343838>)

Quel est l'avenir d'une filière qui ne recrute pas, alors qu'elle est la garante du bon fonctionnement et du rayonnement de notre enseignement agricole public ?

Nous voyons pointer petit à petit aussi l'impact des briques du pacte enseignant sur tous ces personnels, directement ou non, par des délégations de missions qui relèvent pourtant de la compétence des enseignants, CPE ou personnels de direction qui y ont adhéré.

Pour conclure, malgré tout cela, vous pouvez être sûrs du dévouement de vos agents qui ont à cœur d'exercer au mieux leurs missions, quelles que soient les conditions. Nous vous demandons simplement de ne pas les oublier.

Merci de votre attention.